

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2018

L'an deux mille dix-sept, le lundi 05 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des jeunes et de la Vie Associative en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel DASSA, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte Alexandre, M. Alexis Cabirol, M. Jean-Charles Champagnat, M. Joaquim Da Cruz, M. Emmanuel DASSA, M. Didier Dubois, M. Michel Massiou, Mme Séverine Pasquier, M. Christophe Pieprz, M. Claude Poline, Mme Karine Sanchez, M. Nicolas Schoettl, M. Jean-Pierre Tsalpatouros, M. Bernard Vera, Mme Melina Vera.

Pouvoirs : Mme Chantal Delbos à M. Jean-Charles Champagnat
Mme Christine Duval à Mme Karine Sanchez
Mme Christiane Lépissier à M. Emmanuel Dassa
M. Jean-Christophe Nominé à M. Nicolas Schoettl
Mme Valérie Vervisch à M. Claude Poline

Secrétaire de séance : Mme Séverine PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	15
Procurations :	5
Votants :	20

Le quorum étant atteint, **Monsieur Emmanuel DASSA**, Maire, ouvre la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

- **Adoption de l'ordre du jour.**
- **Adoption du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017 (2 abstentions : M. Nominé et M. Schoettl)**
- **Délibération n°1** : Débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget 2018 ;
- **Délibération n°2** : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour la régie publique de l'eau ;
- **Délibération n°3** : Demande de subvention d'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de la maison des arts et de l'artisanat 19 rue de l'Armée Patton ;
- **Délibération n°4** : Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du dispositif d'aide aux contrats culturels de territoire ;
- **Délibération n°5** : déploiement des compteurs communiquant « Linky » sur le territoire communal ;
- **Motion n°01** : refus de la fermeture des hôpitaux publics de proximité de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay
- **Motion n°02** : Refus du projet de réforme institutionnelle de l'Ile-de-France (Métropole du Grand Paris) ;
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations relatives à une demande de subventions pour la restauration du monument aux morts au CD Essonne et à une demande de subvention pour la restauration du monument aux morts au Souvenir Français ;

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité (pour 20).

2. Délibération n° 01 : Débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget 2018

Voir document joint au présent compte-rendu

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L.2312-1,

Considérant qu'il convient tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2018 de la commune et de son budget annexe assainissement,

Vu les propositions de la commission finances en date du 1^{er} mars 2018,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Prend acte des Orientations budgétaires telles que définies dans la note jointe à la présente délibération.

3. Délibération n° 02 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour la régie publique de l'eau ;

Monsieur Vera indique que cette délibération permet de demander au CD 91 une subvention dans le cadre de l'amélioration du rendement du réseau de la distribution de la régie publique de l'eau

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'orientation de la Régie Publique acté ce jour,

Vu le plan d'actions réseaux d'eau potable du conseil départemental et les dispositifs d'aides

Vu les conclusions du schéma directeur de l'eau potable en date du 14 décembre 2015,

Considérant la nécessité d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la commune,

Considérant la possibilité pour la commune de Briis-sous-Forges dans le cadre de ses travaux de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Approuve les projets d'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable ;

Décide de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

Décide de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Essonne les subventions les plus larges possibles pour la réalisation de deux projets

- **Projet 1 : Achat de matériel pour lutter contre les fuites**

- **Projet 2 : Changement de canalisation et modernisation de branchements**

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir relatif à la présente délibération

Dit que les dépenses et les recettes seront inscrites en dépenses et en recettes d'investissement du budget 2018 de la régie publique de l'eau.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (pour 20),

4. Délibérations n° 3 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la maison des arts et de l'artisanat

Monsieur Champagnat indique que cette délibération permet de demander une subvention d'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de la maison des arts et de l'artisanat au 19, rue de l'armée Patton

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 a institué une nouvelle dotation qui s'intitule « dotation d'équipement des territoires ruraux » qui résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR),

Considérant les possibilités de subventions offertes par ce dispositif,

Considérant le projet de réalisation d'une maison des arts et de l'artisanat dans les locaux du 19, rue de l'Armée Patton,

Considérant que la réalisation de ce projet rend nécessaire l'obtention de subventions,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne l'inscription du projet de réalisation d'une Maison des arts et de l'artisanat au bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2018,

Accepte le plan de financement suivant :

Dépenses

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Travaux	720 486,62 €
TVA	141 215,38 €
TOTAL	861 702,00 €

Recettes

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Subvention Région (35% d'un montant plafonné)	200 399,62 €
Subvention CD 91 (15% d'un montant plafonné)	86 343,00 €
Réserve parlementaire Sénat (10,20%)	73 500,00 €
Subvention DETR (30%)	216 146,00 €
Fonds propres (20%)	144 098,00 €
TVA	141 215,38 €
TOTAL	861 702,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Dit que les travaux démarreront après notification de la subvention.

Dit que la recette sera inscrite au budget 2018 en recettes d'investissement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (pour 20),

5. Délibération n°4 : Demande de subvention au CD 91 pour les actions culturelles 2018 de la commune

Voir document joint au présent compte-rendu

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aide aux contrats culturels des territoires proposé par le Conseil départemental de l'Essonne,

Vu le programme d'activités culturelles prévu dans le cadre de ce dispositif,

Considérant l'intérêt d'obtenir un financement pour développer ces activités,

Approuve le dossier d'aide aux projets culturels tel que joint en annexe de la présente délibération,

Autorise le Maire à signer le dossier d'aide aux contrats culturels 2018,

Sollicite du Conseil Départemental de l'Essonne les aides et les soutiens les plus élevés possibles pouvant être consentis dans le cadre de ce contrat d'aide aux projets culturels de territoire au titre de la saison 2018,

Dit que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2018 de la commune de Briis-sous-Forges.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (pour 20)

6. Délibération n°5 : Déploiement des compteurs communiquant « Linky » sur le territoire communal :

Délibération annulée

7. Délibération n°6 : Demande de subvention pour la restauration du monument aux morts au Conseil Départemental :

Monsieur Dassa indique que cette délibération permet de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux de restauration du Monument aux Morts de la commune.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aide du Conseil départemental de l'Essonne au titre du patrimoine,

Considérant la nécessité de restaurer le monument aux morts de la commune situé à l'entrée du cimetière municipal,

Considérant l'intérêt d'obtenir un financement pour procéder à ces travaux de restauration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour 20),

Sollicite du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention d'un montant de 9 000,00 € pour la restauration du monument aux morts de la commune selon le plan de financement suivant :

Dépenses

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Travaux	11 576.88 €
TVA	2 315.38 €
TOTAL	13 892.26 €

Recettes

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Subvention CD 91	9 000,00 €
Fonds propres	2 576.88 €
TVA	2 315.38 €
TOTAL	13 892.26 €

Dit que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2018 de la commune de Briis-sous-Forges.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (pour 20)

8. Délibération n°7 : Demande de subvention pour la restauration du monument aux morts à l'Association du Souvenir Français ;

Monsieur Dassa indique que l'Association du Souvenir Français à proposer sa participation aux travaux de restauration du Monument aux Morts de la commune en lui attribuant une subvention.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de l'association Souvenir Français, de participer à la restauration du monument aux morts,

Considérant la nécessité de restaurer le monument aux morts de la commune situé à l'entrée du cimetière municipal,

Considérant l'intérêt d'obtenir un financement pour procéder à ces travaux de restauration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour 20),

Sollicite auprès de l'association Souvenir Français une subvention d'un montant de 1 600,00 € pour la restauration du monument aux morts de la commune.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget 2018 de la commune de Briis-sous-Forges.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (pour 20)

9. Motion n° 1 : contre le projet de réforme institutionnelle Ile-de-France

S'interrogeant sur la pertinence actuelle de la Métropole Grand Paris (MGP), le Gouvernement nous a fait part de son souhait de faire évoluer l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France pour une plus grande efficacité et cohérence de l'action publique.

Elus d'Ile-de-France, nous devons clarifier les enjeux de périmètre et de compétence.

En effet, la MGP, étage supplémentaire entre la Région et les collectivités, viendrait encore surcharger le mille-feuille territorial en ajoutant un peu plus à une gouvernance déjà complexe entre l'Etat, la Région, la MGP, les intercommunalités et les communes.

Aussi, nous élus du Conseil Municipal de Briis-sous-Forges sommes fermement opposés à une intégration dans la Métropole du Grand Paris.

Au niveau local, nous tenons à réaffirmer le rôle central des communes. Elles sont le pilier de tous projets de développement, c'est pourquoi, nous considérons que le tandem Communes/EPCI est le mieux à même de porter tous ces projets.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant l'apport historique de la décentralisation en matière de développement des services publics et de démocratie locale ;

Considérant la pertinence de la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des habitants ;

Considérant l'amélioration substantielle de la qualité des anciennes infrastructures de l'Etat transférées aux collectivités locales, singulièrement aux départements ;

Considérant la commune comme socle de la démocratie locale dans la République ;

Considérant l'appui indispensable des départements, de la grande comme la petite couronne, envers les communes et les intercommunalités ;

Considérant le besoin de renforcer la solidarité territoriale et le rôle des départements, piliers de la mise en œuvre de la solidarité nationale ;

Considérant le manque manifeste d'information et de concertation de la population et des élus locaux concernant ce projet de réforme institutionnelle du Grand Paris ;

Considérant le besoin de stabilité institutionnelle pour permettre aux acteurs locaux de mener à bien leurs projets en direction des habitants et des acteurs économiques ;

Considérant les dangers pour les habitants et le service public du scénario qui serait privilégié par le Préfet de la région Ile-de-France préconisant notamment la suppression des départements d'Ile-de-France au profit de 11 établissements publics territoriaux et d'un grand nombre de « districts » ainsi que le renforcement de la Métropole du Grand Paris dans ses limites actuelles ;

Considérant que ce scénario ne démontre ni sa pertinence, ni son efficacité, qu'il affaiblira durablement l'investissement public et qu'il constitue une menace pour l'autonomie communale à terme, nous, élus d'Ile-de-France signataires de cet appel ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dassa,

Demande une Métropole épousant les contours de la Région Ile-de-France, fondée sur un projet ambitieux, solidaire et démocratique, respectant l'autonomie des collectivités territoriales, à commencer par les communes et les départements.

Demande la concertation des élus locaux de la région Ile-de-France à propos de la réforme institutionnelle du Grand Paris.

Refuse le projet de réforme institutionnelle du Grand Paris, ceci afin que les élus locaux, garants de la parfaite cohésion de la déclinaison des politiques publiques, puissent œuvrer en responsabilité au sein de la commune de Briis-sous-Forges.

Dit que la présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France
- Mesdames et Messieurs les parlementaires de l'Essonne

La présente motion est adoptée à l'unanimité (pour 20),

10. Motion n° 1 : contre la fermeture des hôpitaux publics de proximité de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay

Les différentes lois intervenues ces dernières années et particulièrement la dernière en date portée par l'actuelle Ministre de la Santé, conduisent à rendre obligatoire, à partir du mois de juillet 2017, l'appartenance à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour tout établissement de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) ;

Ainsi, à proximité de notre commune, les Hôpitaux de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay, fréquentés par de nombreux habitants de Briis-sous-Forges, sont menacés de fermeture au profit de la création d'un établissement unique sur le plateau de Saclay à l'horizon 2024 ;

Le projet de fusion des hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay a pour objectif annoncé de réduire le personnel en diminuant leur nombre d'environ 600 postes. La qualité de travail et de soins s'en trouverait également affectée. Par ailleurs, ce projet prévoit de réduire de moitié le nombre de lits (près d'un millier de lits aujourd'hui sur les 3 hôpitaux pour moins de 500 demain à Saclay) ;

Ce choix va provoquer un éloignement des infrastructures et donc des risques sanitaires en regard des distances à parcourir pour les patients ;

Les élus de Briis-sous-Forges sont attachés au service public de santé de proximité, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins des Briissoises et des briissois. C'est pourquoi nous sommes opposés aux fermetures de services comme aux réductions d'effectif pour des raisons d'ordre prioritairement comptables s'inscrivant dans des objectifs de « baisse de la dépense publique ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que les différentes lois intervenues ces dernières années et particulièrement la dernière en date portée par l'actuelle Ministre de la Santé, conduisent à rendre obligatoire, à partir du mois de juillet 2017, l'appartenance à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour tout établissement de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) ;

Considérant que les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay, fréquentés par de nombreux habitants de Briis-sous-Forges, sont menacés de fermeture au profit de la création d'un établissement unique sur le plateau de Saclay à l'horizon 2024 ;

Considérant que le projet de fusion des hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay a pour objectif annoncé de réduire le personnel en diminuant leur nombre d'environ 600 postes ;

Considérant que la qualité de travail et de soins s'en trouverait affectée ;

Considérant que ce projet prévoit de réduire de moitié le nombre de lits (près d'un millier de lits aujourd'hui sur les 3 hôpitaux pour moins de 500 demain à Saclay) ;

Considérant que ces choix vont provoquer un éloignement des infrastructures et donc des risques sanitaires en regard des distances à parcourir pour les patients ;

Considérant que les élus de Briis-sous-Forges sont attachés au service public de santé de proximité, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins des Briissoises et des briissois. C'est pourquoi nous sommes opposés aux fermetures de services comme aux réductions d'effectif pour des raisons d'ordre prioritairement comptables s'inscrivant dans des objectifs de « baisse de la dépense publique ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel DASSA,

Exige le maintien total des activités des soins dans les hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, de Longjumeau et d'Orsay,

Réaffirme la volonté que soit maintenue sur les sites Juvisy-sur-Orge, de Longjumeau et d'Orsay une offre de soins de proximité, de qualité et sécurisée.

Renouvelle son soutien et sa solidarité à la communauté hospitalière et aux usagers qui refusent les fermetures des services hospitaliers et/ou la suppression de lits sur le département de l'Essonne.

Que cette motion sera adressée à

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires
- Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Essonne
- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
- Monsieur le Président de l'Agence Régionale de Santé

La présente motion est adoptée à la majorité, à l'unanimité (pour 20),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.